

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 214**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune de Châteauneuf-les-Martigues - Contrat Départemental de  
Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.35**

## PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

## OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Châteauneuf-les-Martigues, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

### **Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :**

- REHABILITATION DU BATIMENT DE LA « MAISON POUR TOUS » A LA MEDE

La « Maison pour tous » propose des activités culturelles en rapport avec la pratique de la danse, du sport, du dessin, de la couture et de l'anglais.

Les locaux présentent un état de vétusté alarmant qui contraint la commune de Châteauneuf-les-Martigues à réaliser une réhabilitation complète du bâtiment.

Les travaux sont programmés sur une période de trois ans et comprendront :

- le remplacement des menuiseries et portes extérieures ;
- l'installation d'un nouveau système de chauffage thermodynamique réversible ;
- la mise aux normes des escaliers extérieurs de secours ;
- la reconfiguration des salles ;
- la réfection de la toiture terrasse ;
- la création du système de ventilation ;
- la rénovation des façades ;
- la mise en œuvre des accès aux personnes à mobilité réduite.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 450.000 € HT dont 150.000 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 270.000 € dont 90.000 € pour la tranche 2017.

- RECONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR LE C.C.A.S ET LES SERVICES MUNICIPAUX

Les locaux actuels affectés au C.C.A.S et à la Maison des quartiers sont en réalité d'anciennes maisons de village accolées et réaménagées, au fil du temps, en locaux administratifs dont l'état des planchers et des toitures est défectueux.

Les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas circuler au rez-de-chaussée et au 1<sup>er</sup> étage en raison des différences de hauteur de paliers. Les couloirs et les portes de bureaux ne sont pas aux normes.

La commune souhaite, sur préconisation du maître d'œuvre, démolir et reconstruire un bâtiment qui comportera trois niveaux, dont la surface de plancher sera de 524 m<sup>2</sup>. L'agrandissement du bâtiment permettra l'installation des services administratifs communaux et de la Mission Locale qui accompagne les jeunes en recherche d'emploi.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 1.220.000 € HT dont 420.000 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 732.000 € dont 252.000 € pour la tranche 2017.

- ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE 8 AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS

La commune souhaite procéder à l'acquisition d'un terrain de 4 281 m<sup>2</sup>, situé 8 avenue des anciens combattants, cadastré BI n° 8, qui sera mis à la disposition du Conseil Départemental pour y implanter un collège provisoire permettant ainsi la déconstruction et la reconstruction du nouveau collège des Amandeirets dont la capacité d'accueil sera augmentée et portée à 900 élèves.

Ce terrain servira par la suite à la restructuration d'un espace public constitué d'une esplanade qui accueillera des cirques, la fête foraine et la création d'un parking.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 942.000 € HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 565.200 €

- ENFOUISSEMENT DE RESEAUX CHEMIN DE LA BASTIDE NEUVE

La commune envisage, dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et en continuité des travaux d'enfouissement des réseaux aériens déjà réalisés, de poursuivre cette année l'intégration dans l'environnement des réseaux électriques et de téléphonie sur le chemin de la bastide neuve dont la surface traitée représente 490 ml. Le réseau d'éclairage public sera rénové et les candélabres seront remplacés.

Cette voie qui dessert le collège des Amendeirets et le parc F. Mitterrand sera mise en valeur.

Le montant global de cette opération, prévue en 2017, s'élève à 170.000 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 102.000 €

### **Opérations prévues à partir de 2018**

- ETUDES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES

La commune souhaite conduire les études en vue de la construction d'une salle des fêtes polyvalente qui lui fait défaut actuellement. Elle se situera sur l'actuel champ de foire et aura une connexion physique directe avec le Pôle Culturel Izzo (médiathèque et école de musique) afin de permettre une programmation culturelle complète et accessible à tous, réalisée à l'initiative de la ville et des associations.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 422.000 €HT.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 3.204.000 €HT, réparti comme suit :

– Réhabilitation bâtiment « maison pour tous » .....	450.000 €HT
– Reconstruction d'un bâtiment services communaux.....	1.220.000 €HT
– Acquisition d'un terrain .....	942.000 €HT
– Enfouissement de réseaux .....	170.000 €HT
– Etudes construction salle des fêtes.....	422.000 €HT

TOTAL ..... 3.204.000 €HT

L'échéancier est le suivant :

– 2017	:	1.682.000 €HT
– 2018	:	1.000.000 €HT
– 2019	:	522.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.922.400 €, pour ce programme 2017/2019, dont 1.009.200 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Châteauneuf-les-Martigues pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 1.922.400 € correspondant à une dépense subventionnable globale de 3.204.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Châteauneuf-les-Martigues une subvention de 1.009.200 € sur une dépense subventionnable de 1.682.000 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019, conformément à l'annexe 1 ;
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL